

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2010

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II - 183

présenté par  
Mme Got

-----  
**ARTICLE 48**

**État B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et de l'emploi <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
Tourisme	2 500 000	0
Statistiques et études économiques <i>Dont titre 2</i>	0 0	2 500 000 0
Stratégie économique et fiscale <i>Dont titre 2</i>	0 0	0 0
<b>TOTAUX</b>	2 500 000	2 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amélioration de la qualité de l'offre d'hébergement, en particulier la modernisation de l'hôtellerie familiale et indépendante, reste un enjeu essentiel. La qualité de l'offre d'hébergement est un des points faibles du secteur du tourisme en France et un engagement financier à la hauteur des besoins est indispensable.

La baisse des crédits de l'action n°2 « Économie du tourisme et développement de l'activité touristique » de 15% en autorisation d'engagement et de 25% en crédits de paiement va à contre-courant de ces priorités.

Il est donc proposé d'augmenter ces crédits de 2.500.000 d'euros en AP et CP afin de revenir au niveau de 2010.

En contrepartie il est proposé de prélever 2.500.000 euros sur l'action n°5 « Soutien » du programme n° 220 « Statistiques et études économiques ».